



Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 05/29/2012

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit MEGAVAR CONVERSION VARNISH CATALYST
Code du produit 1A-5300BFR
Classe de produit
Couleur Tous

Fabricant Complementary Coatings Corp.
dba Insl-X
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Phone: (800)-225-5554
www.insl-x.com

Numéro d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Isopropyl alcohol	67-63-0	60 - 100%
p-Toluenesulfonic acid	104-15-4	15 - 40%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Danger

Inflammable. Les vapeurs peuvent provoquer un feu et inflammation instantanée. Corrosif. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Nocif en cas d'ingestion. Vapeurs nocives. Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.
Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites..

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques.

Aspect liquide

Odeur Non disponible

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Yeux

Éviter le contact avec les yeux. Provoque des brûlures. Corrosif pour les yeux, et peut provoquer des lésions graves y compris l'aveuglement. Risque de lésions oculaires graves.

Peau

Inhalation

Éviter le contact avec la peau. Irritation modérée de la peau. Provoque des brûlures. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Nocif par inhalation. En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central. Provoque des brûlures.

Ingestion

L'ingestion provoque des brûlures du canal digestif et des voies respiratoires supérieures. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort.

Effets chroniques Éviter les expositions répétées. Possibilité d'effets irréversibles.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS Santé : 3 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 EPI : -

Légende HMIS

0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés., Appeler immédiatement un médecin.
Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables	Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée.
Moyen d'extinction approprié	poudre d'extinction. dioxyde de carbone (CO2). eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Équipement de protection individuelle pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Risques spécifiques à la substance chimique	Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Sensibilité à l'impact mécanique	non

Sensibilité à la décharge statique	oui
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	60
Point d'éclair (°C)	16
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

NFPA Santé : 3 Inflammabilité : 3 Instabilité : 0 Spécial : -

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Enlever toute source d'inflammation. Prenez les précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Mettre les récipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Autres informations	Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir.

Stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

Mesures techniques/Précautions

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser uniquement dans les lieux où la ventilation empêchera l'accumulation des vapeurs dans la zone de travail ou à proximité dans les pièces voisines. Respecter les réglementations nationales, provinciales et municipales régissant l'entreposage, la manutention, la distribution et la mise au rebut des liquides inflammables.

Dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. L'utilisation d'un équipement antiétincelles et antidéflagrant est obligatoire. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manutention) antidéflagrant.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Isopropyl alcohol	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	400 ppm - TWA 983 mg/m ³ - TWA 1230 mg/m ³ - STEL 500 ppm - STEL	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	200 ppm - TWAEV 400 ppm - STEV	400 ppm - TWAEV 985 mg/m ³ - TWAEV 1230 mg/m ³ - STEV 500 ppm - STEV
p-Toluenesulfonic acid	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
 N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage lunettes de sécurité à protection intégrale. écran facial.
Protection de la peau vêtements étanches. gants imperméables. Tablier résistant aux produits chimiques. bottes.
Protection respiratoire N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	Non disponible
Densité (lbs/gal)	7.1 - 7.5
Masse volumique	0.85 - 0.90
pH	Non disponible
Viscosité (centistokes)	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
% solides en masse	15 - 25
% solides en volume	5 - 20
% volatiles en masse	75 - 85
% volatiles en volume	80 - 95
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	<710
Point d'ébullition (°F)	180
Point d'ébullition (°C)	82
Point de congélation (°F)	Non disponible
Point de congélation (°C)	Non disponible
Point d'éclair (°F)	60
Point d'éclair (°C)	16
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. La polymérisation dangereuse ne peut survenir.
Conditions à éviter	Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage. Étincelles. Température élevée..
Matériaux incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.. ferrous metals. cuivre. amines.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irrémediables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Composants

Isopropyl alcohol

LD50 oral : 5,000-5,045 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 12,800 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 16,000ppm (Rat)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Avertissement au sujet des contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition	Paint related material, Flammable, Corrosive
Classe de danger	3
Classe subsidiaire	8
No ONU	UN3469
Groupe d'emballage	II

ICAO / IATA

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

IMDG / IMO

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unis	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés Un ou plusieurs composants sont énumérés sur NDSL.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Isopropyl alcohol	67-63-0	60 - 100%
p-Toluenesulfonic acid	104-15-4	15 - 40%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Isopropyl alcohol	67-63-0	60 - 100%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

B2 Liquide inflammable
D2B Matières toxiques
E Matières corrosives



16. AUTRES INFORMATIONS

16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par Service de la gestion responsable des produits
Complementary Coatings Corp.
dba Insl-X
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Phone: 1-800-225-5554

Date de révision: 05/29/2012
Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

1A-5300FR

Fin de la fiche signalétique